



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST  
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

## **AVIS DE PROMULGATION**

**AVIS** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville que:

Que le « **Règlement 527-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 2 173 300 \$ pour des travaux de réfection de la route Turgeon** » a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mai 2020.

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À HÉBERTVILLE**, ce 2<sup>ième</sup> jour de juin deux mille-vingt.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Roberval, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 2 juin 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2<sup>ième</sup> jour de juin deux mille-vingt.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier